



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°5607/2018
AUTORISATION EXCEPTIONNELLE D'OUVERTURE
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

LE MAIRE de la Commune de Marolles-en-Brie,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,
Vu les articles L 3335-1 modifié, L 3334-2 modifié et L 3335-4 modifié du Code de la Santé Publique,
Considérant la demande de la COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE LA FORÊT d'ouvrir une buvette temporaire lors d'une fête de fin d'année.

ARRETE

Article 1 –

La Coopérative Scolaire Ecole Primaire La Forêt, représentée par sa mandataire Laurence BOYREAU, siégeant au 40 rue des Arpents à Marolles-en-Brie, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec consommation sur place, à l'Ecole de La Forêt, le mardi 12 juin de 18h00 à 20h00 à l'occasion de la fête de fin d'année.

Article 2 –

À cette occasion, il ne pourra être servi que des boissons du groupe 1, à savoir :
- boissons sans alcool ou jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool.

Article 3 –

La réglementation concernant les débits de boissons devra être respectée.

Article 4 –

Le Commissariat de Police de Boissy-Saint-Léger est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Article 5 –

Le présent arrêté sera transmis au :

- Commissariat de Police de Boissy-Saint-Léger,
- Brigade des Sapeurs Pompiers de Villecresnes,
- A l'intéressée.

Fait à Marolles-en-Brie, le 19 mars 2018



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Acte à classer**5607-2018**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-03-20T14-43-14.00 (MI210100498)**Identifiant unique de l'acte :**
094-219400488-20180319-5607-2018-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Autorisation exceptionnelle d'ouverture d'un débit
de boissons temporaire le 12 juin 2018
Date de décision : 19/03/2018**Nature de l'acte :** Actes réglementaires**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes**Acte :** [5607-2018.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/18 à 14:43

Par **MARQUES Christine****Transmis**

Date 20/03/18 à 14:43

Par **MARQUES Christine****Accusé de réception**

Date 20/03/18 à 14:48